

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 juin 2026

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 50
Nombre de représentés : 10
Nombre d'absents : 4

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF JUIN à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

OBJET

AFFAIRE N°2026_131_CC_20
Désignation des membres élus et nomination des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Dominique APAYA-GADABAYA - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Evane Nil AYDOGAR - Mme Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 59

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 juin 2026

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
06/07/2026

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Jean Yves LANGENIER - Mme Virginie SALLE - Mme Eglantine VICTORINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Karine AGATHE FILAIN procuration à M. Seeven RANGAMA-PETCHY - Mme Karine LEBON procuration à M. Eric RENE - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT procuration à Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT procuration à M. Lionel LEBEAU - Mme Manon VINCELOT procuration à M. Karim JUHOOR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - Mme Bibi-Fatima ANLI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - M. Daniel PAUSE procuration à Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

AFFAIRE N°2026 131 CC 20 : DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS ET NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES HABITANTS INTÉRESSÉS À LA VIE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le Président de séance expose :

En vertu de l'article L. 1413-1 du CGCT, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1° Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- 2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;
- 3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- 4° Le rapport mentionné à l'article L. 2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- 1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
- 2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- 3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;
- 4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

La CCSPL, présidée par le président du Territoire de l'Ouest ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante.

Il est donc proposé de procéder à la désignation des quatorze (14) conseillers communautaires ainsi qu'à la nomination des associations représentant les usagers et les habitants intéressés à la vie des services publics locaux qui siégeront au sein de la CCSPL.

S'agissant des associations, il est à noter que lors du mandat précédent, elles étaient au nombre de 10 :

- Société Réunionnaise pour l'Etude et la Protection de l'ENvironnement - Réunion Nature Environnement (SREPEN-RNE)
- Fédération départementale des associations agricoles de pêche et de protection du milieu aquatique de la Réunion (FDAAPPMA)
- Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion – SEOR
- Comité régional de promotion du vélo (CRPV)
- Confédération Nationale du logement (CNL)
- Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)
- Fondation Abbé Pierre
- UFC Que choisir Océan Indien
- UDAF Réunion (Union départementale des associations familiales)
- A.C.C.R.O (Association Consommateurs Contribuables Région Ouest)

Toutefois, en raison du très faible taux de participation de la majorité de ces associations, il est proposé de réduire aujourd'hui, leur nombre à 5 :

- Au titre du service public de l'eau :
 - Association Consommateurs Contribuables Région Ouest (ACCRO) ;
- Au titre du service public des transports :
 - Collectif Réunionnais des Usagers de la Bicyclette (CRUB) ;
- Association de consommateurs à caractère général :
 - UFC QUE CHOISIR OCEAN INDIEN ;
- Au titre du logement :
 - Confédération Nationale du Logement (CNL) ;
 - Fondation pour le Logement des Personnes Défavorisées.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations des membres du conseil communautaire et des associations représentant les usagers et les habitants intéressés à la vie des services publics locaux siégeant au sein de la CCSPL. Cette décision sera consignée au procès-verbal de la séance.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/06/2026.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
 Oui l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTION(S), 1 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- DÉCIDER de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des élus membres de la CCSPL ainsi que pour la désignation des associations représentant les usagers et les habitants intéressés à la vie des services publics locaux ;

- DESIGNER les QUATORZE (14) élus membres de la Commission Consultative des services Publics Locaux comme suit :

	NOM - PRENOM	COMMUNE
1	NARAYANIN-RAMAYE Aurélie	LA POSSESSION
2	DUFESTIN Anaëlle	LA POSSESSION
3	HOARAU Olivier	LE PORT
4	HIPPOLYTE Henry	LE PORT
5	GRIGHTON Yann	SAINT-PAUL
6	NANA-IBRAHIM Salim	SAINT-PAUL
7	SOPHIE Edie	SAINT-PAUL
8	PONGERARD-SINGAÏNY Marina	SAINT-PAUL
9	DELAVANNE Denise	SAINT-PAUL
10	RADAKICHENIN Nila	SAINT-PAUL
11	CESAR Audrey	SAINT-PAUL
12	PAUSE Daniel	TROIS-BASSINS
13	VIDOT Marie Huguette	SAINT-LEU
14	VINCELOT Manon	SAINT-LEU

- NOMMER les associations représentant les usagers et les habitants intéressés à la vie des services publics locaux suivantes qui siégeront au sein de de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'Agglomération :

- **Association Consommateurs Contribuables Région Ouest (ACCRO) ;**
- **UFC Que choisir Océan Indien ;**
- **Collectif Réunionnais des Usagers de la Bicyclette (CRUB) ;**
- **Confédération Nationale du Logement (CNL) ;**
- **Fondation pour le Logement des Personnes Défavorisées.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président